



## RAPPORT

relatif à l'étude rétrospective des finances de la commune de Courdimanche

Luc Alain VERVISCH

19 juin 2008

## Remarques liminaires

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la convention d'étude signée avec la commune de Courdimanche le 10 avril 2008. Il a été établi sur la base des documents disponibles fournis par la commune, à savoir :

- comptes administratifs arrêtés pour 2002 à 2007 ;
- états fiscaux 1253 pour 2001 à 2008 ;
- états de notification de la D.G.F. pour 2001 à 2007 ;
- délibérations relatives à la T.E.O.M. pour 2003 à 2007 ;
- états de la dette pour 2002 à 2008 ;
- les principaux contrats de prêts en vigueur ;
- les réponses aux enquêtes I.N.S.E.E. relatives au personnel ;
- les états informatiques d'équivalents temps plein pour 2006 et 2007.

Deux réunions de travail ont été également organisées en mairie le 17 avril et le 27 mai 2008 pour permettre d'approfondir un certain nombre de questions, au cours et à la suite desquelles certaines inscriptions budgétaires ont pu être précisées.

**Il faut noter que les comptes administratifs ont été retraités** de façon à ne pas affecter la réalité de l'analyse. **Ces retraitements ont pour but de fiabiliser l'analyse financière et les données utiles à la réalisation des scénarios prospectifs** ; dans la mesure où ils n'emportent pas de conséquences au regard de la réglementation comptable, ils ne doivent pas entraîner à ce titre de rectifications d'écritures. **Ont par ailleurs été rattachés à l'exercice un montant de 209 427,63 € de dépenses** qu'il a été prévu d'inscrire au cours de l'année 2008, conformément aux explications données lors de l'arrêt du compte administratif 2007.

En revanche, les conditions de réalisation de l'étude n'ont pas permis d'affiner la répartition des produits perçus sur les comptes 70 (produits des services et du domaine), sur l'article 7478 (autres organismes) et sur l'article 7475 jusqu'en 2006 au titre de la dotation de solidarité communautaire, **et rendent donc incertaine l'exactitude de leur rattachement aux exercices concernés**. De même, il est vraisemblable qu'un douzième encaissé en 2006 au titre de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération n'a pas fait l'objet d'une émission de titre, ce qui pourrait expliquer la majeure partie d'un montant de 220 701 € figurant au crédit du compte 47131 du compte de gestion au 31/12/2006 et non régularisé l'année suivante.

Il convient de mentionner de façon générale **l'état d'imperfection relative des procédures de tenue des comptes** : cela se traduit notamment par le caractère très fluctuant de certaines recettes (produits des services, contributions de la C.A.F.) du fait des défauts de rattachement des produits à l'exercice, mais aussi, de façon plus surprenante, par l'encaissement en 2006 d'une somme de 220 701 € au titre de divers produits fiscaux et assimilés qui, au 31/12/2007, n'avait fait l'objet d'aucune émission de titre de recette, minimisant artificiellement le résultat de clôture (la majeure partie de cette somme fait l'objet d'un retraitement dans le cadre de la présente analyse).

Cette imperfection se remarque également dans l'absence d'inscriptions des dotations aux amortissements en 2006, et dans la légèreté des inscriptions en 2005 (montants arrondis), de façon contraire à la législation sur la sincérité des inscriptions budgétaires ; de même, une charge à répartir de 3 356,75 € aurait dû faire l'objet d'un amortissement en 2004 et 2005 et être à ce jour définitivement soldée.

Il est possible également que diverses écritures de transfert des comptes d'immobilisations en cours (travaux) vers les comptes d'immobilisations n'aient pu être passées par le comptable, faute pour celui-ci d'avoir été avisé de la réception des travaux ; cette lacune fausse la sincérité du bilan.

*(N.B. Sauf mention contraire, les montants indiqués dans les tableaux sont en euros et sont nets de reversements ou de restitutions)*

## Synthèse générale

La situation de la commune de Courdimanche se traduit par les éléments suivants :

- une dégradation tendancielle de l'épargne brute, résultant d'un effet de ciseaux entre la croissance des charges (hors frais financiers) et celle des produits, ceci en dépit d'un léger accroissement de la pression fiscale en 2004 ;
- une maîtrise hétérogène des dépenses de fonctionnement ;
- un allègement temporaire de l'annuité de la dette, résultant pour l'essentiel d'une profonde modification de sa structure : fort allongement de sa durée, forte progressivité de son profil d'amortissement ;
- un financement équilibré de la politique d'investissement sur la période étudiée, compromis sur la dernière année par une diminution considérable du fonds de roulement.

## EVOLUTION DE L'EPARGNE

Courdimanche	Ratios d'épargne					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance des produits de fonctionnement (%)		-2,31	16,50	-6,04	13,51	-3,59
Taux de croissance des charges de fonctionnement (%)		3,01	-1,81	3,08	6,30	9,75
Taux d'épargne de gestion (%)	9,05	3,66	18,61	10,87	16,31	5,90
Taux d'épargne brute (%)	7,43	2,39	17,73	9,75	15,48	3,79
Taux d'épargne nette (%)	4,11	-1,18	14,60	6,15	12,34	1,92

Pour les raisons évoquées en note liminaire, le tableau ci-dessus présente de fortes difficultés d'interprétation. En effet, le caractère erratique des soldes d'épargne résulte en grande partie des difficultés de rattachement des charges et des produits au cours de la période. Il n'en demeure pas moins que l'épargne brute par habitant est inférieure de moitié à la moyenne des communes de même catégorie.

Au 31/12/2007, le résultat global de clôture établi par le comptable public est de 444 127,72 € Compte tenu des montants figurant au bilan en recettes à classer, mais aussi des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2007, le fonds de roulement réel est plutôt de l'ordre de 300 000 € et ce sans appréciation de l'équilibre financier des restes à réaliser en investissement ; il a donc été réduit des deux tiers sur la période étudiée.

En outre, les ratios de gestion de la ville sont, dans plusieurs domaines, moins satisfaisants que ceux des communes de la même strate (communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à taxe professionnelle unique) :

- charges de personnel : 551 €/habitant (moyenne : 437 €)
- achats et charges externes : 275 €/habitant (moyenne : 227 €)
- dépenses d'équipement : 274 €/habitant (moyenne : 324 €)
- épargne brute : 71 €/par habitant (moyenne : 172 €)

(Source : Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - Comptes des communes 2007)

**La situation appelle donc un certain nombre de mesures rapides pour reconstituer la capacité d'épargne de la commune, seule susceptible de lui donner pour le moyen terme une capacité d'investissement satisfaisante sans mettre en danger sa solvabilité.**

## Analyse détaillée

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Courdimanche	Tableau des soldes de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
+ Produits fiscaux	3 464 993	3 604 877	3 778 697	4 035 190	4 236 693	4 370 275
+ Dotations et subventions	1 755 599	1 510 694	1 989 837	1 696 193	2 158 626	1 749 500
+ Produits d'exploitation et divers	567 875	532 925	827 357	457 284	630 139	686 649
= Produits de fonctionnement courant	5 788 467	5 648 496	6 595 891	6 188 667	7 025 459	6 806 423
- Charges de personnel	3 073 113	3 154 005	3 138 955	3 253 002	3 541 750	3 661 995
- Charges à caractère général	1 562 734	1 629 292	1 530 802	1 606 957	1 700 675	1 931 760
- Charges de gestion courante	663 459	699 485	646 499	689 889	585 083	823 549
= Charges de fonctionnement courant	5 299 306	5 482 782	5 316 256	5 549 848	5 827 508	6 417 304
= Epargne courante	489 161	165 714	1 279 635	638 819	1 197 951	389 119
+ Produits exceptionnels (hors cessions et indemnités de sinistre)	40 384	45 921	38 103	44 749	50 243	15 105
- Charges exceptionnelles	2 093	3 000	83 210	6 180	94 029	1 995
= Epargne de gestion	527 452	208 635	1 234 528	677 388	1 154 165	402 229
+ Produits financiers	168	168	167	160	160	160
- Charges financières	94 445	72 581	58 385	69 671	58 809	144 013
= Epargne brute	433 175	136 222	1 176 310	607 876	1 095 515	258 376
- Remboursement d'emprunts hors réaménagement	193 520	203 158	207 957	224 787	222 201	127 436
= Epargne nette	239 655	-66 936	968 352	383 090	873 315	130 940

#### 1.A FISCALITE

L'évolution de la fiscalité est marquée par un certain nombre de disparités :

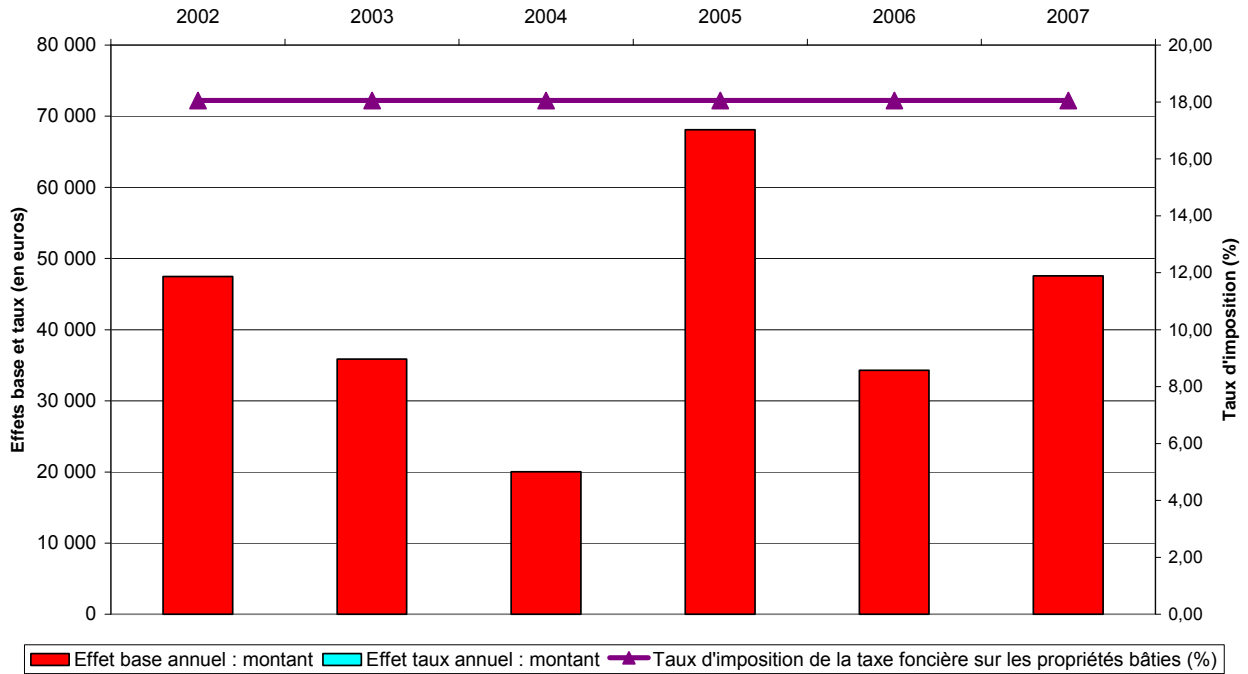
- une croissance peu linéaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties, correspondant à la fois la prise en compte des revalorisations forfaitaires et à l'évolution du tissu construit ; une analyse des sorties d'exonérations liées aux constructions neuves pourrait être utile ;
- une évolution également erratique des bases de taxe d'habitation, quoique relativement corrélée, pour la première partie de la période, à celle des bases de taxe foncière. Là encore, seule une analyse approfondie de l'état fiscal correspondant permettrait d'en approfondir les raisons, et également d'apporter une aide à la décision éventuelle en matière d'abattements.

Les graphiques suivants représentent, année par année, l'effet-base (évolution de l'assiette physique de l'impôt) et l'effet-taux (conséquences de la politique fiscale) pour ces trois impôts. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la commune n'a modifié que son taux de taxe d'habitation, passé en 2004 de 9,57 % à 11,20 % - soit une aggravation de la pression fiscale de 17 % - sans pour autant mettre en place, semble-t-il, une politique d'abattements spécifiques. Dans l'ensemble, les taux demeurent inférieurs aux moyennes de référence.

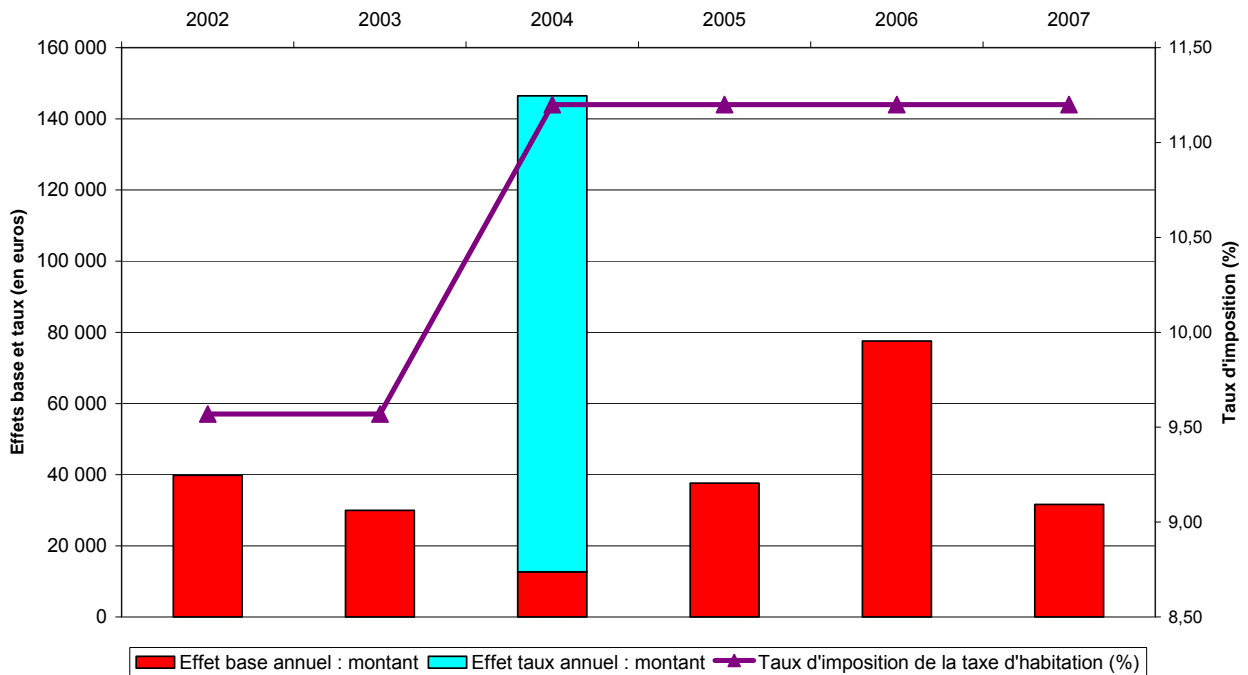
	Courdimanche	Moyenne nationale	Moyenne départementale	Moyenne des communes de la strate* (2007)
Taxe d'habitation	<b>11,20</b>	14,48	14,94	13,88
Foncier bâti	<b>18,05</b>	18,60	19,01	20,14
Foncier non bâti	<b>50,00</b>	44,43	53,07	56,87

\* Communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (T.P.U.)

Effet base et effet taux annuels de la taxe foncière sur les propriétés bâties



Effet base et effet taux annuels de la taxe d'habitation



Les autres ressources fiscales sont essentiellement :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont la commune fixe annuellement le taux en fonction de l'équilibre budgétaire prévisionnel du service ; ce taux est passé de 9,09 % en 2005 à 8,34 % en 2006 et à 7,96 % en 2007 :
- la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux. Si le montant versé à ce titre a connu une forte croissance depuis 2002, et surtout depuis 2005, le taux moyen d'augmentation étant de 12,8 % par an, il est à craindre que cette évolution ne soit désormais fortement ralentie, voire stoppée, compte tenu de l'évolution du marché immobilier.

Rentrent enfin dans cette catégorie les versements de fiscalité assurés par la Communauté d'agglomération. Une analyse détaillée de ceux-ci se justifie par les évolutions contradictoires enregistrées dans les comptes, ainsi qu'il ressort du tableau suivant qui récapitule l'ensemble des ressources d'origine fiscale. Mais en tout état de cause, c'est l'évolution des recettes de taxe professionnelle de l'agglomération et l'éventuelle renégociation du pacte financier conclu entre celle-ci et ses communes membres qui conditionnera l'avenir de cette ressource capitale pour Courdimanche.

Courdimanche	Produits de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taxes foncières et d'habitation	1 428 332	1 516 281	1 666 466	1 796 724	1 892 340	1 965 470
Reversements communautaires (TPU)	1 460 713	1 512 134	1 504 961	1 500 943	1 491 560	1 512 326
Taxe additionnelle aux droits de mutation	175 198	162 709	158 632	183 299	272 180	319 823
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	315 000	339 000	360 000	459 996	478 308	469 818
Taxe sur l'électricité	63 623	53 957	66 234	71 117	73 543	72 912
Autres impôts et taxes	22 127	20 796	22 403	23 110	28 762	29 925
Impôts et taxes	3 464 993	3 604 877	3 778 697	4 035 190	4 236 693	4 370 275

## 1.2 AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement représente, avec un montant de plus de 980 000 € en 2007, un peu plus de 15 % des produits courants, pour un montant de l'ordre de 148 € par habitant, inférieur d'un quart à la moyenne de la strate. Cette situation n'est sans doute pas près d'évoluer, la dotation de solidarité rurale représentant moins de 6% du montant global.

Les autres produits relèvent essentiellement de la gestion des services courants (notamment au regard de la petite enfance et de la jeunesse, dans le cadre des versements de la C.A.F., qui forment l'essentiel de la ligne « participations diverses ») et du domaine de la commune. L'importance des contributions de la C.A.F. justifie un suivi tout particulier de leur versement, et une amélioration des conditions de rattachement de ces produits à l'exercice concerné. Par ailleurs, une analyse détaillée de la couverture des coûts des services concernés permettrait d'apprécier l'évolution de leur prise en charge par la commune, qu'elle soit financée par les usagers ou par l'impôt : cette précaution paraît d'autant plus nécessaire que la visibilité des financements de la C.A.F. est réduite.

Cette analyse devrait intégrer également un examen des conditions de fixation, de recouvrement et de comptabilisation des droits des services à caractère social et périscolaire : la période d'étude est en effet marquée par une forte fluctuation des produits dont il s'agit, empêchant toute lisibilité.

Courdimanche	Produits de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Services à caractère social	233 669	273 750	312 464	180 115	296 484	260 917
Services à caractère périscolaire	216 583	236 026	289 981	211 083	287 276	331 057

L'importance des fonds de péréquation (taxe professionnelle) et des compensations fiscales (impôts ménages et taxe professionnelle) est à relativiser : au demeurant, ces ressources sont naturellement destinées à diminuer du fait de l'évolution des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que de l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur l'évolution des produits de cette nature.

A noter l'inscription, en 2005, d'un produit exceptionnel au titre des indemnités de sinistre versées en compensation de travaux sur l'église endommagée par la tempête de 1999 : pour la présente étude, ce produit a été déduit des dépenses d'investissement correspondantes.

Courdimanche	Produits de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dotation forfaitaire	861 685	871 568	940 657	950 063	914 720	927 775
Dotation de péréquation	37 042	37 605	42 189	49 335	53 000	57 820
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	898 727	909 173	982 846	999 398	967 720	985 595
Fonds de péréquation	28 694	11 807	17 939	17 090	41 207	51 955
Compensations fiscales	140 675	132 558	124 681	118 059	113 119	139 524
Participations diverses	687 503	457 156	864 371	561 646	1 036 580	572 426
Sous-total : Dotations et participations	1 755 599	1 510 694	1 989 837	1 696 193	2 158 626	1 749 500
Produits des services et du domaine et autres produits de la gestion courante	567 875	532 925	827 357	457 284	630 139	686 649
Produits exceptionnels hors cessions	40 384	45 921	38 103	44 749	50 243	15 105
Produits financiers	168	168	167	160	160	160
Sous-total : Autres produits de fonctionnement	608 427	579 014	865 626	502 193	680 542	701 914

### 1.3 DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

En l'absence de statistiques détaillées sur le nombre d'équivalents temps plein ouverts sur l'ensemble de la période (les états informatiques des équivalents temps plein ne sont disponibles que pour 2006 et 2007), l'analyse des dépenses de personnel ne peut qu'être sommaire. De ce fait, l'évolution contrastée du coût moyen d'un emploi qui ressort sur la période (cf. tableau ci-après) doit être interprétée avec précaution, même si la croissance des dernières années est indiscutable.

Globalement, la progression des dépenses de personnel nettes (déduction faite des remboursements) sur la période 2002-2007 est de 3,57 % par an, avec une accélération au cours des dernières années (notamment en 2006 : +8,88 %). Un examen approfondi des éléments de cette progression (satisfaction d'emplois non pourvus, G.V.T. local, régime indemnitaire, conditions de gestion des services...) serait de nature à faciliter les décisions à prendre en matière de gestion des ressources humaines pour la période qui s'ouvre, les charges de personnel représentant plus de 57 % des charges totales et un montant net de 551 €par habitant, supérieur de plus du quart à la moyenne des communes de la même strate.

Courdimanche	Dépenses de personnel					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'emplois de la ville équivalent temps plein	113	112	116	120	125	125
Rémunération moyenne par emploi équivalent temps plein	27 210	28 259	27 044	27 190	28 334	29 395
Charges nettes de personnel (chapitre 012) en k€	3 073,1	3 154,0	3 139,0	3 253,0	3 541,8	3 662,0

Par ailleurs, les charges à caractère général ont augmenté en moyenne, sur la période couverte, de 3,27 % en valeur (environ 1,4 % en volume). Etant déjà, elles aussi, plus élevées que la moyenne (275 €par habitant

contre 227 €), elles justifient un effort particulier en termes d'amélioration de la qualité de la commande publique et de maîtrise des coûts.

Trois grandes catégories de dépenses doivent en particulier être mentionnées ici, car ayant connu sur la période 2002-2007 des évolutions considérables qui appellent des explications.

En premier lieu, les dépenses d'entretien et de maintenance : d'un montant global de 228 924 € en 2002, elles sont passées à 469 441 € en 2007, soit plus qu'un doublement ; or, il ne ressort pas de la lecture des comptes de gestion que l'augmentation du patrimoine communal (immeubles, réseaux et mobiliers ou matériels) au cours de cette période justifie cette évolution, puisque (abstraction faite des « immobilisations en cours » à la date du 31/12/2007) celui-ci n'a progressé que d'un peu plus de 6 %. Trois explications sont envisageables :

- l'accroissement des coûts d'entretien lié au vieillissement des immeubles et des réseaux ;
- une évolution lourde des conditions contractuelles ;
- la remise à niveau d'une politique d'entretien et de maintenance à l'origine insuffisante.

En second lieu, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires appellent l'attention : de 42 852 € en 2002, ils sont passés à 92 573 € en 2007, après un pic en 2005 (121 691 €). Le calendrier des investissements communaux peut sans doute expliquer ces mouvements (assistance aux négociations foncières liées à l'acquisition d'un terrain en 2006, par exemple), mais une analyse détaillée de cette ligne budgétaire paraît cependant utile.

Enfin, les dépenses de publicité, publications et communication sont passées de 135 909 € en 2002 à 188 506 € en 2007, après un sommet en 2005 (235 274 €).

Il convient en contrepartie de noter la maîtrise des dépenses de fluides et de fournitures (globalement autour de 370 000 € par an sur la période) ; quant aux frais d'affranchissement et de télécommunications, ils sont passés de 62 595 € à 72 169 €, soit une augmentation limitée sur six ans à 15,3 %. Toutefois, il n'est pas exclu que des économies soient encore réalisables sur les contrats actuellement en vigueur.

Enfin, les autres dépenses courantes ont connu également un rythme de progression réel mais soutenable : 2,64 % par an pour les subventions de fonctionnement, 4,92 % pour les contributions obligatoires, 5,36 % pour les autres charges de gestion courante (indemnités et frais liés à l'exercice des mandats d'élus locaux, admissions en non-valeurs...) ; mais les imprécisions dans le rattachement des dépenses de ces deux dernières catégories rendent impossible une appréciation plus fine.

Courdimanche	Autres charges courantes de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Subventions de fonctionnement	168 088	150 875	157 280	150 267	137 017	191 458
Contributions aux organismes de regroupement	408 587	456 873	377 605	387 912	336 155	519 441
Autres charges de gestion courante	86 785	91 737	111 614	151 710	111 912	112 650

#### 1.4 STRUCTURE GENERALE DE LA SECTION

Le tableau ci-joint fait ressortir, en conclusion, les principales évolutions structurelles de la section de fonctionnement. La part des produits fiscaux tend à retrouver, en fin de période, son niveau initial, ce qui n'est pas sans risque au regard de la réalité de la taxe d'habitation (rappelons que l'Etat assure un tiers de la charge de cet impôt sur le plan national) et, par conséquent, de la déconnexion potentielle entre la demande de service et sa couverture financière par les bénéficiaires.

L'autre sujet de préoccupation est la croissance accélérée, en fin de période, de l'ensemble des charges de fonctionnement, pour les raisons détaillées plus haut.

Courdimanche	Ratios de fonctionnement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance des produits de fonctionnement (%)		-2,46	16,35	-13,45	23,24	-3,59
Taux de croissance des charges de fonctionnement (%)		3,01	-1,81	3,08	5,26	11,83
Produits : part des produits fiscaux (%)	59,27	63,22	56,96	56,87	59,88	64,06
Produits : part des dotations (%)	30,03	26,49	29,99	29,54	30,51	25,65
Produits : part des produits d'exploitation (%)	10,69	10,28	13,05	13,59	9,62	10,29
Charges : part des charges à caractère général (%)	28,96	29,31	28,05	28,56	28,72	29,17
Charges : part des charges de personnel (%)	56,95	56,74	57,51	57,82	59,81	55,30
Charges : part des charges de gestion courante (%)	12,30	12,58	11,85	12,26	9,88	12,44
Charges : part des charges financières (%)	1,75	1,31	1,07	1,24	0,99	2,17
Charges : part des charges exceptionnelles (%)	0,04	0,05	1,52	0,11	0,60	0,92

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT ET STRATEGIE DE FINANCEMENT

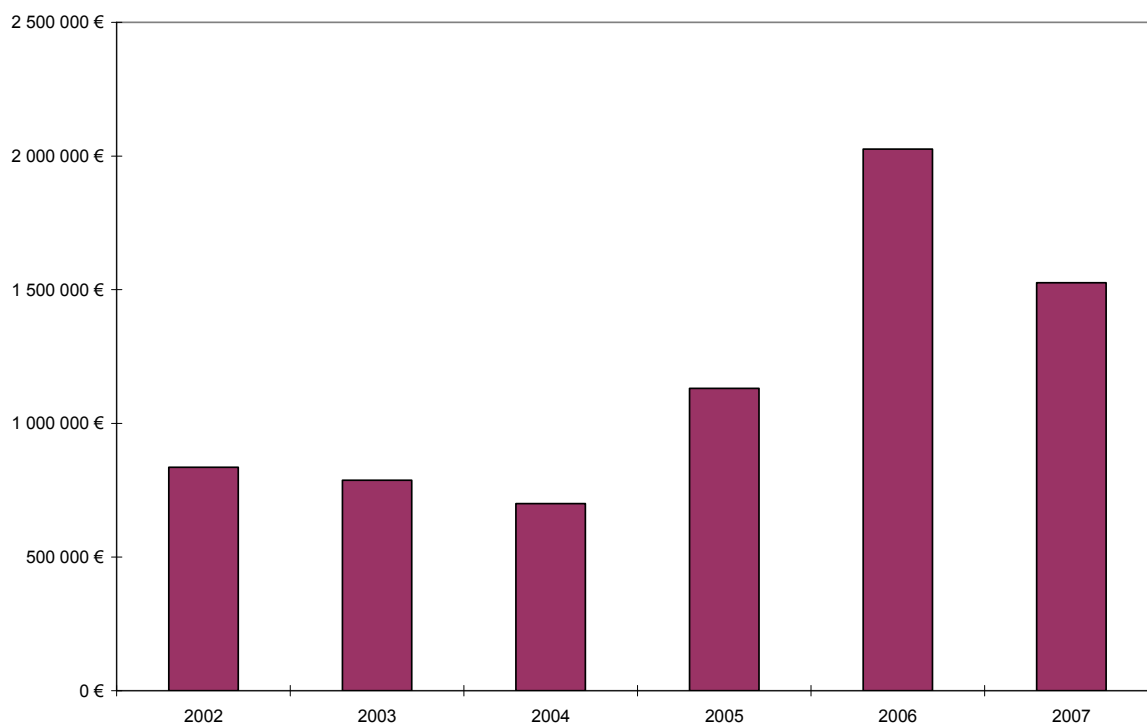
Courdimanche	Tableau de financement de l'investissement					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
+ Dépenses d'investissement nettes des travaux suite à sinistres	846 129	822 153	759 547	984 194	2 362 001	1 816 656
+ Autres dépenses d'investissement	3 213	10 148	7 774	0	0	0
= Dépenses d'investissement non financières	849 341	832 301	767 321	984 194	2 362 001	1 816 656
+ Dotations et subventions d'équipement	373 734	309 056	358 362	251 977	217 173	446 589
+ Autres recettes d'investissement	82 287	0	0	0	0	200 900
= Recettes d'investissement non financières	456 021	309 056	358 362	251 977	217 173	647 489
= Besoin total de financement	-393 320	-523 245	-408 960	-732 217	-2 144 828	-1 169 167
+ Epargne nette	239 655	-66 936	968 352	383 090	873 315	130 940
= Besoin résiduel de financement	-153 665	-590 182	559 393	-349 127	-1 271 513	-1 038 227
+ Emprunts hors réaménagement	0	0	250 000	0	2 071 497	0
= Variation du fonds de roulement	-153 665	-590 182	809 393	-349 127	799 984	-1 038 227

Les deux graphiques ci-après représentent, d'une part l'évolution des dépenses d'investissement de la commune de Courdimanche, d'autre part la structure de leur financement.

Les disparités annuelles correspondent assez logiquement au cycle d'investissement des communes de cette taille : tout projet d'investissement important a son rythme propre, et c'est au cours de la seconde moitié d'un mandat que se concrétisent généralement les engagements de principe, compte tenu des délais nécessaires à la réalisation des études et travaux préparatoires préalables.

Au total, sur la période, le montant moyen annuel des investissements aura représenté un peu plus d'1,3 M€ (en euros courants). Les dépenses ont concerné, pour environ 1,19 M€ au total, des immobilisations « renouvelables » (mobilier, matériel, véhicules...) et pour 1,86 M€ des acquisitions foncières ; le reste concerne, d'après le compte de gestion établi au 31/12/2007, des travaux dont les deux tiers portent sur les réseaux (dont la voirie) et le tiers sur des bâtiments.

Dépenses d'investissement en volume (prix de la FBCF des APU)



### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



A noter que ce dernier graphique fait ressortir une épargne nette négative en 2003 sans que, compte tenu des précisions apportées plus haut concernant la réalité des soldes d'épargne, cet élément puisse être confirmé.

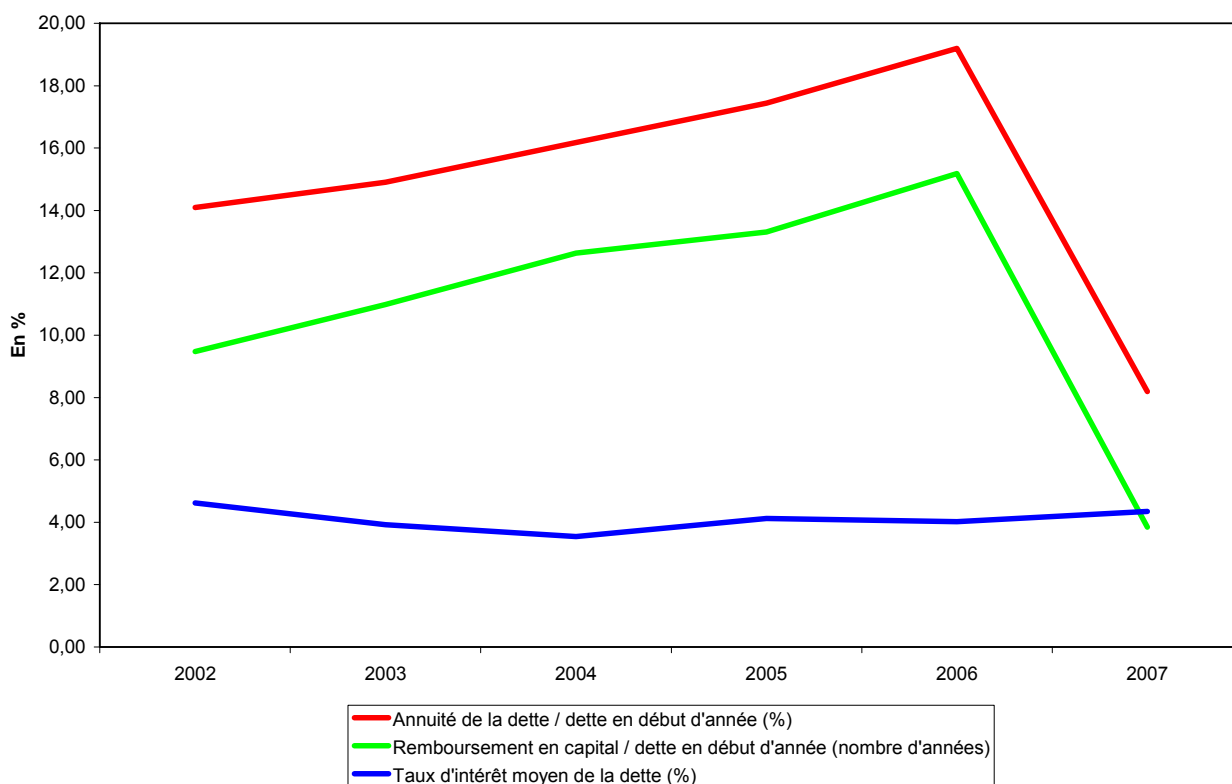
D'une façon générale, il ressort que le financement des investissements a été assuré de façon à peu près équilibrée par l'emprunt (2,3 M€ soit environ un tiers du total), l'épargne nette (2,4 M€) et les ressources externes (subventions et dotations, près de 2 M€), le dernier exercice se caractérisant toutefois par une forte diminution du fonds de roulement (900 000 €).

### 3. DETTE COMMUNALE

La commune a recouru à l'emprunt deux années sur les six : en 2004 (emprunt de 250 000 €) et en 2006 (emprunt de 2 480 126 €). Le choix d'un taux fixe s'avère judicieux, en particulier pour ce dernier contrat, compte tenu de la remontée récente des taux d'intérêt, succédant à une période de taux historiquement bas.

Le poids des annuités d'emprunts, croissant jusqu'en 2006, en dépit d'une légère diminution des frais financiers, s'est fortement réduit depuis 2007. Ce phénomène tient, bien évidemment, à la stratégie adoptée par Courdimanche en 2006, puisque l'emprunt de plus de 2,4 M€ précité a été destiné, pour 2 M€ au financement des investissements, mais également pour 0,4 M€ en refinancement de deux emprunts qui arrivaient à échéance respectivement en 2008 et 2014. En outre, cet emprunt à taux fixe, d'une durée de 25 ans, possède en outre un profil d'amortissement fortement progressif.

Annuité de la dette



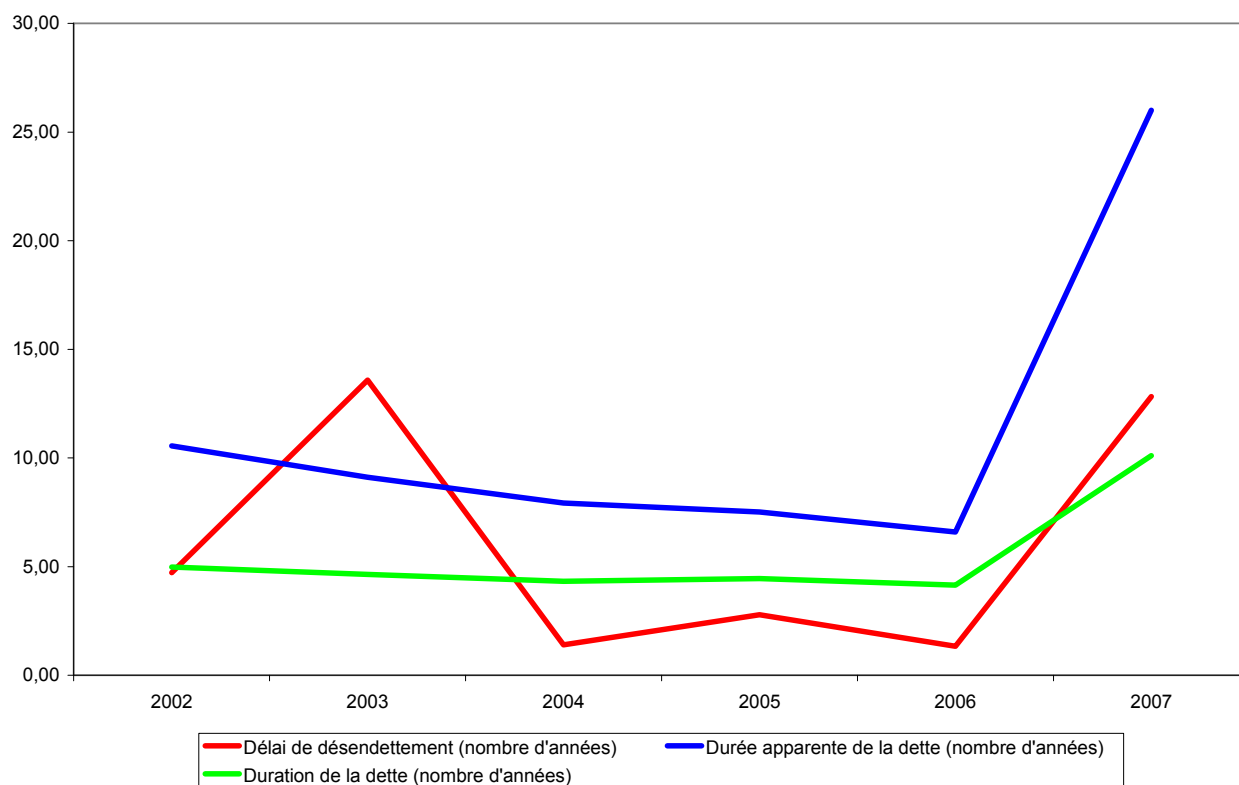
Ce choix stratégique emporte trois conséquences. La première est la modification profonde de la structure de l'endettement, dont la durée (durée moyenne « financière ») est passée de moins de 5 ans à plus de 10 ans, redonnant ainsi à la commune un espace de solvabilité. En effet, celle-ci, considérée comme la capacité durable à respecter les conditions de l'équilibre budgétaire en termes de capacité à rembourser le capital de la dette par de l'épargne brute, peut être appréciée en comparant la durée et la capacité de désendettement (rapport endettement/épargne brute). Toute dégradation de l'épargne dégrade ce dernier ratio : allonger la durée de la dette reporte donc les difficultés dans le temps ; c'est ce que montre le parallélisme des courbes rouge et verte du tableau ci-après.

La deuxième est d'accroître dans le temps le poids des frais financiers, et ce d'autant que la diminution de l'encours sera désormais ralentie. De ce fait, les soldes d'épargne brute et nette vont tendanciellement s'amoinrir, et rendre plus difficile l'autofinancement des investissements à politique constante. Il est cependant à noter que le choix du taux fixe, dans le contexte actuel d'incertitude forte sur les marchés financiers, a sans doute été opportun.

La troisième est la nécessité de conserver une cohérence entre structure de l'endettement et structure des investissements. Or, les trois quarts de l'emprunt de 2 M€ ont servi à financer une acquisition immobilière dont la rentabilité territoriale (en termes de retour sur bases fiscales ou sur produits des services) ou financière (liée par exemple à une plus-value foncière) doit impérativement se concrétiser par la réalisation d'un projet d'équipement public pertinent, ou à défaut par une revente si celle-ci s'avère bénéficiaire.

Quant au refinancement à hauteur de plus de 400 000 € d'une dette résiduelle très courte par un emprunt de vingt-cinq ans, il n'a évidemment dégagé aucune réelle marge de manœuvre.

#### ENDETTEMENT



*N.B. La courbe bleue est représentative du profil d'amortissement des emprunts : une « durée apparente » supérieure à 25 ans signifie qu'en début de contrat, la commune rembourse très peu de capital, différant ainsi la charge de sa dette. Un tel profil se justifie traditionnellement par des perspectives des rentrées financières à moyen terme (réalisation de parcs d'activités économiques, par exemple).*

A noter qu'une dette de 75 462,03 € figure au passif du bilan depuis 2002 sans avoir à aucun moment fait l'objet d'un remboursement même partiel. Il conviendra d'en préciser la nature et les modalités de remboursement.

Version établie le 19 juin 2008.  
Ce rapport contient 13 pages dont une annexe.

## ANNEXE

### Retraitements effectués sur les comptes administratifs

Il s'agit :

- des recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'exercice 2006, dont seuls 10 mensualités ont été enregistrées dans le compte : le montant encaissé mais non comptabilisé (figurant sans doute au compte 47131 du bilan au 31/12/2006) a été estimé à 80 773 €;
- des recettes d'attribution de compensation de l'exercice 2006 versées par la Communauté d'agglomération, dont seules 11 mensualités ont été enregistrées dans le compte : le montant encaissé mais non comptabilisé (figurant sans doute au compte 47131 du bilan au 31/12/2006) a été estimé à 121 726 €;
- des recettes de fiscalité directe des exercices 2006 et 2007, par rattachement sur 2006 de 4 562 € enregistrés en 2007, et par comptabilisation au titre des rôles complémentaires et supplémentaires du solde du compte 47131 du bilan au 31/12/2006, soit un montant de 18 202 €;
- des recettes de taxe sur l'électricité, rectifiées en 2004 (déduction d'une somme de 23 918,45 € correspondant à une subvention pour travaux d'enfouissement, d'une somme de 20 944,39 € correspondant à un rattachement erroné à l'exercice et d'une somme de 1 863,06 € correspondant à des produits de redevance) ;
- des autres taxes diverses, ramenées à un montant nul sur la période 2002-2007 car enregistrant de fait, pour l'essentiel, des versements du Syndicat départemental d'électricité au titre des travaux d'enfouissement de réseaux, et pour le solde des redevances d'occupation du domaine public ;
- des produits exceptionnels (déduction de 159,60 € au titre des intérêts sur parts sociales Caisse d'Epargne pour les exercices 2005 à 2007) et des produits financiers (sur lesquels ces montants ont rajoutés) ;
- des recettes du F.C.T.V.A. dont le montant global restant à encaisser à la clôture 2007 (242 223,08 €) a été réparti entre cet exercice (164 111,34 €) et l'année 2006 (78 111,74 €) ;
- des subventions d'équipement reçues (23 918,45 € ajoutés au titre de 2004, cf. taxe sur l'électricité, ainsi que la quasi-totalité des montants enregistrés au titre des autres taxes diverses) ;
- des charges d'intérêt, dont 26 074,64 € comptabilisés en 2007 se rattachent en réalité à 2006, et dont 58 733,22 € enregistrés en 2006 ont été considérés comme une charge exceptionnelle, correspondant aux deux premières échéances d'intérêts du prêt de 2,48 M€ contractés au cours de l'année.

A cela s'ajoutent, au titre de 2007, les dépenses non rattachées mentionnées en annexe du rapport de présentation du compte administratif correspondant.